

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

REÇU LE

0 9 OCT. 2020

Le Préfet de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

à

DDT de la Nièvre - Service Aménagement Urbanisme et

Habitat

2 Rue des Pâtis

Affaire suivie par : Hélène BIGEARD Pôle : Patrimoine/Archéologie Tel : 03.80.68.50.18/50.20

Courriel: helene.bigeard@culture.gouv.fr

58000 NEVERS

À l'attention de Mme Valérie HOUARD,

N/Réf.: SRA/HB/2020/ 2181

Dijon, le 0 6 0CT. 2020

Objet : Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

LA MACHINE (NIEVRE), Forêt des Glénons

PC05815120N0005

Votre courrier du 15 septembre 2020 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 septembre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné (ancien site minier), de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, et par délégation, Pour la Directrice régionale des

affaires culturelles, et par subdélégation, Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON